



## DELIBERATION du BUREAU de la Communauté

N° 2026 – B - 027

Séance du 29 juin 2026

### TARIFS NUITÉES A L'ACCUEIL DE LOISIRS DE FELLETIN

-----

L'an deux mille vingt-six, le 29 juin à 18h15, les membres composant le Bureau de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à Aubusson, sous la présidence de Jean-Luc LEGER, Président, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement le 25 juin 2026.

#### ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

Jean-Luc LEGER ; Stéphane DUCOURTIOUX ; Mélanie LE NUZ ; Yves ORLIANGES ; Laurent LHERITIER ; Isabelle RAPINAT ; Benjamin SIMONS ; Vincent PERRIERE ; Patrick JALLAIS ; Frédéric THOMAS ; Cynthia VELLEINE et Olivier CAGNON.

Par délibération en date du 29 avril 2026, le Conseil communautaire a donné délégation au Bureau communautaire pour fixer les tarifs spécifiques des séjours des accueils de loisirs.

**Mme Isabelle Rapinat** présente le rapport suivant :

#### Nouveau projet : « Nuitées à l'accueil de loisirs de Felletin »

Ce projet d'animation est proposé aux enfants qui fréquentent l'accueil de loisirs de manière régulière. Les enfants qui y participent doivent être inscrits la veille et le lendemain (montage et démontage des tentes, préparation des repas, organisation des activités, ...). Un enfant qui ne fréquente pas régulièrement l'accueil de loisirs peut s'inscrire s'il reste des places sur les 2 journées avant et après la nuitée. Les déclarations et autres documents d'inscription suivent les mêmes procédures qu'un accueil classique.

#### Deux nuitées sont proposées :

##### **Pour les 6-12 ans :**

L'effectif accueilli peut être porté à 18. Cette nuitée aura lieu du jeudi 16 juillet au vendredi 17 juillet.

##### **Pour les 3-5 ans :**

Le nombre d'inscrits est limité à 15, effectif maximum d'enfants de cet âge pouvant être accueilli. Cette nuitée aura lieu du jeudi 30 juillet au vendredi 31 juillet.

## BUDGET PREVISIONNEL

Nuitée du 16 juillet pour les enfants âgées de 6 à 12 ans : 18 enfants maximum

| Dépenses            | Recettes            | Tarif unique |
|---------------------|---------------------|--------------|
| Courses : 180 euros | 180 euros (maximum) | 5.00 €       |

Nuitée du 30 juillet pour les enfants âgées de 3 à 5 ans : 15 enfants maximum

| Dépenses            | Recettes            | Tarif unique |
|---------------------|---------------------|--------------|
| Courses : 150 euros | 150 euros (maximum) | 5.00 €       |

A noter, qu'en fonction du nombre d'enfants inscrits, la collectivité se réserve le droit d'annuler le séjour, le budget étant équilibré en fonction d'une base prévisionnelle d'inscription et sur une tranche de quotient familial moyen.

**Le Bureau communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :**

- **DE VALIDER** le plan de financement du nouveau projet « Nuitées à l'accueil de loisirs de Felletin »,
- **DE FIXER** les tarifs des nuitées selon le tableau ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré le 29 juin 2026 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'Etat le

PUBLIEE le

 Le Président,  
Jean-Luc LEGER

